



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

femmes

Question écrite n° 19828

## Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la dérive affectant le sport consistant à afficher sa pratique religieuse, ce qui est incompatible avec la laïcité qui constitue le socle de notre société et l'exigence de neutralité sur laquelle se fonde la règle sportive. En accordant des dérogations aux athlètes dont la confession exige certaines contraintes vestimentaires, les instances internationales du sport ont ouvert une brèche dans les valeurs fondatrices du sport que sont l'universalité et la neutralité. Au niveau national, les conséquences de ces dérives ont eu des répercussions dans les milieux sportifs universitaires. Ainsi, à l'Université de Rouen, trois étudiantes se sont présentées voilées en cours de sport. Aussi, il serait nécessaire d'interdire les pratiques discriminatoires à l'égard des athlètes qui se manifesteraient par le refus de pratiquer tel ou tel sport, l'exigence du hidjab ou d'une tenue couvrante que ne justifierait pas la discipline sportive. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur le sujet et savoir les mesures qu'il entend prendre pour que le principe de laïcité dans le sport professionnel et amateur soit respecté.

## Texte de la réponse

La position du Gouvernement est claire : on ne porte pas de voile pour faire du sport. Un terrain de football, un stade, un gymnase, un dojo ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et de celui d'autrui. Il appartient donc au mouvement sportif français de faire en sorte que les règlements respectent ces valeurs, tout en garantissant l'absence de discrimination et une stricte égalité hommes-femmes. En effet, nul ne doit être écarté de la pratique sportive en raison de ses opinions religieuses ou politiques. Le sport est un formidable levier d'intégration, de lutte contre l'échec scolaire, d'émancipation et de réduction des inégalités sociales et culturelles. Le Gouvernement et l'ensemble des acteurs du monde sportif restent vigilants, mobilisés et déterminés à empêcher que le sport ne devienne un lieu de tensions, de sexisme ou d'exclusion.

## Données clés

**Auteur :** [M. Fernand Siré](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19828

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

**Ministère attributaire :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [26 février 2013](#), page 2093

**Réponse publiée au JO le :** [9 avril 2013](#), page 3951